



## Preavis en inerim

-----  
Par Anthonybp

Bonjour,  
L'agence et moi même avons trouvé un accord amiable afin de rompre le contrat.  
L'agence prétend que je dois effectuer un préavis de 13 jours.  
Mon contrat est de 3 mois et j'ai commencé le 5 juin.  
Merci

-----  
Par kang74

Bonjour

La rupture d'un CDD ne peut se faire que si l'employeur est d'accord .  
On admet un préavis d'1 jour de préavis par semaine pour la durée totale du CDD dans la limite de 15 jours : donc leur proposition me semble honnête .  
D'autant plus qu'ils pouvaient refuser de vous accorder leur accord .